



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d'Etat Civil

le 16 août 2021 à 16 heures

Monsieur Oscar BONAMY

Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages le **16 août 2021 à 16h00**.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur **Oscar BONAMY**, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur **Oscar BONAMY**, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil le **16 août 2021 à 16h00**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

13 AOUT 2021

Robert MÉNARD

